



1 et 3 BATISCAN
MERCIER, QUÉBEC J6R 2P2

Téléphone : 450-698-1991
Télécopieur : 450-698-0440

962, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE
MERCIER, QUÉBEC J6R 2K8

Téléphone : 450-691-2457
Télécopieur : 450-691-9965

Politique relative aux enfants malades et à l'exclusion

Cette politique a été conçue afin de mieux cerner les interventions à réaliser lorsqu'un enfant est malade. De plus, cette politique relative aux enfants malades permet d'avoir un cadre à suivre précis qui soit le même pour toutes les éducatrices, tout en favorisant un environnement sain pour tous les enfants.

Critères d'exclusion

Cette politique tient compte de la capacité du CPE à prendre soin des enfants malades en réduisant les risques pour les autres. Réduire le taux d'infection au service de garde ne peut que bénéficier à tous les enfants, à leurs parents et à leurs familles.

En tout temps, lorsqu'un enfant est en mauvais état général et qu'il ne peut suivre les activités du groupe ou qu'il demande des soins additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et à la sécurité des autres enfants, il pourra être exclu jusqu'à ce que son état s'améliore. Avant d'exclure l'enfant, l'éducatrice demande l'avis de la direction ou d'une collègue.

1. La fièvre

Selon le protocole du MFA, l'acétaminophène peut être administré exclusivement pour atténuer la fièvre, par voie orale

Il ne peut être administré :

- À des enfants de moins de deux mois;
- Pour soulager la douleur;
- Pendant plus de 48 heures consécutives (deux jours);
- À des enfants ayant reçu un médicament contenant de l'acétaminophène dans les quatre heures précédentes.

Protocole administration acétaminophène

1. Prise de température, si besoin de médicament, étape 2
2. Appeler les parents pour les mettre au courant de la situation
3. Administration du médicament selon le protocole d'administration du Ministère dans le cahier bleu de l'enfant.
4. Une heure plus tard, reprendre la température, s'il n'y a pas d'amélioration ou est incapable de suivre les activités du groupe, demander aux parents de venir chercher leur enfant.

2. Conjonctivite

Protocole

Conjonctivite non purulente (Ne pas exclure)

Si l'état général de l'enfant est bon :

- L'éducatrice surveille les signes de purulence
- Informer les parents de l'état de l'enfant

Conjonctivite *purulente* (Exclure)

- Aviser les parents de venir chercher l'enfant;
- L'éducatrice nettoie l'œil avec une compresse d'eau chaude en partant de l'angle interne de l'œil pour aller vers l'angle externe.
- Réadmettre l'enfant 24 heures après le début du traitement prescrit par le pharmacien.
- Si ce traitement ne s'avère pas efficace, exclure l'enfant de nouveau et le réadmettre avec une autorisation médicale ou d'un optométriste.

3. La diarrhée

- L'enfant fait des selles ne pouvant être contenues dans la couche ou il est incontinent;
- Il y a présence de sang ou de mucus dans les selles.

Protocole

- Aviser le parent et lui demander de venir chercher l'enfant.
- L'enfant doit être exclu tant que les selles ne peuvent pas être contenues dans la couche ou être continent

4. Les vomissements

- L'enfant vomit plus d'une fois et son état général ne lui permet pas de suivre le groupe.

Protocole

- Aviser le parent de venir chercher l'enfant
- L'enfant pourra réintégrer le CPE lorsqu'il n'aura pas vomi dans les dernières 24h et que son état général est bon.

5. Autres maladies

Dans tous les cas se référer à :

- L'affiche «Les infections en milieu de garde», pour connaître les symptômes des différentes maladies contagieuses.
- Voir les directives du guide «Prévention et contrôle des infections dans les services de garde» ou «La santé des enfants en service de garde éducatif»

Protocole

- Aviser le parent des symptômes observé chez l'enfant
- Une attestation médicale pourrait être exigée avant le retour de l'enfant.
- Remettre à ce parent une copie des symptômes de la maladie présumée avant la consultation médicale
- Suite à la réception d'un diagnostic du médecin de l'enfant, le CPE affiche l'avis concernant la maladie, selon les recommandations reçues.

SIGNES À SURVEILLER POUR UNE BLESSURE À LA TÊTE

1. Mal de tête ou mal de tête qui augmente
2. Difficulté visuelle
3. Indolence
4. Étourdissement
5. Nausées ou vomissement
6. Difficulté à parler
7. Crise épileptique

Si un ou plusieurs de ces symptômes se présentent, suggérer aux parents de se présenter à la salle d'urgence le plus tôt possible pour examen médical.

Mise à jour le 18 février 2019 par le conseil d'administration